

MOTION présentée à l'Assemblée Générale de la Fédération Française de Spéléologie par le Comité Régional de Spéléologie Normandie CSR J.

Depuis quelques décennies, la pratique libre de la spéléologie, par le biais de l'accès aux grottes et cavités souterraines, connaît des restrictions qui vont en augmentant fortement ces dernières années.

Ces restrictions découlent de plusieurs causes :

- Un raidissement des propriétaires pour des raisons diverses, notamment des raisons juridiques,
- Une fermeture sécuritaire par les Pouvoirs Publics qui se protègent d'éventuelles conséquences juridiques en cas d'accident,
- Une appropriation du sous-sol par des disciplines scientifiques ou culturelles, encouragées par des politiques gouvernementales de « protection de l'environnement » avec le long défilé des sites Natura 2000, des PNR, des DRAC, des ressources aquifères, etc. Cette appropriation repose très souvent sur une politique de lobbying efficace, de laquelle la FFS semble absente ou peu efficace.

Notre expérience montre très clairement qu'une pratique inclusive de la spéléologie, dans laquelle la grotte a autant d'importance que l'activité physique dépensée pour la parcourir, justifie la prise en compte de l'activité spéléologique qui ne doit être réduite à une simple pratique sportive.

Il est nécessaire que nos ministères de tutelle intègrent la dimension patrimoniale, scientifique, culturelle et environnementale du domaine karstique et des cavités souterraines dont nous, les spéléologues, sommes assurément les meilleurs connaisseurs et donc en conséquence les meilleurs défenseurs.

C'est pourquoi, le Comité Régional de Spéléologie Normandie CSR J demande à la Fédération française de spéléologie et à ses représentations régionales et départementales d'élaborer une politique ambitieuse de ré-investissement du monde souterrain par ses pratiquants, en collaboration avec les autres disciplines intéressées par le sous-sol, afin que cessent ces décisions unilatérales et sans concertation, de fermeture des cavités. Le patrimoine souterrain appartient à l'humanité et il est nécessaire de le préserver pour les générations futures, en raison de l'importance des interactions entre celui-ci et la surface terrestre.

Il n'est pas acceptable que des grilles soient posées aux entrées sans concertation avec la FFS, que l'usage soit réduit au seul bon vouloir d'un acteur local, qui souvent n'en est même pas propriétaire, et qui n'a pas toujours une connaissance appropriée. La politique française vis-à-vis du monde souterrain doit être corrigée et la FFS doit y participer fortement.

C'est pourquoi, nous demandons à la FFS et à ses représentants de réfléchir et de provoquer une large concertation nationale afin d'élaborer, avec ses commissions Environnement, Scientifique, Patrimoine et Protection, Enseignement, des propositions de sauvegarde et de protection de l'accès au milieu souterrain pour les fédérés.

La grotte des Petites Dales, prix Martel-De Joly de l'année 2017 décernée par la FFS, doit être une source d'inspiration forte sur la cohabitation non seulement possible mais aisément réalisable entre scientifiques, désobstructeurs, pratique sportive, site atelier dans le cadre de visites scolaires et universitaires mais également par le grand public lors des journées du Patrimoine par exemple.

Pour le Comité Régional de Spéléologie Normandie

Joël Rodet

Stéphane Chédeville

Paul Rabelle